



Ordonnance de télécom CRTC 2019-22

Version PDF

Référence : 2018-487

Ottawa, le 28 janvier 2019

Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
NorthernTel, Limited Partnership	AMT 398 Tarif général – Service de circonscription de base (service local) et composition à clavier	5 décembre 2018	28 février 2019
Ontera, une division de NorthernTel, Limited Partnership	AMT 141 Tarif général – Service de circonscription de base (service local) et composition à clavier	5 décembre 2018	28 février 2019
Télébec, Société en commandite	AMT 505 Tarif général – Service de circonscription de base (service local) et composition à clavier	5 décembre 2018	28 février 2019

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général